



Doc. 11525

12 février 2008

Exploiter pleinement le potentiel de l'apprentissage électronique pour l'enseignement et la formation

Avis de commission¹

Commission des questions économiques et du développement

Rapporteure: Mme Antigoni PAPADOPOULOS, Chypre

A. Conclusions de la commission

Il est généralement admis qu'avec la mondialisation, la compétitivité de l'Europe et sa richesse relative dépendront du maintien de sa capacité à vendre des produits et des services à valeur ajoutée toujours plus forte. Cette valeur ajoutée doit venir des bénéfices qui seront tirés d'une économie et d'une société avancées fondées sur la connaissance et, donc, d'une amélioration constante du niveau d'éducation et de formation – conçues comme un processus tout au long de la vie – de la population en général et de la main-d'œuvre en particulier. Les Européens peuvent le mieux se préparer à satisfaire les demandes concurrentielles liées aux mutations économiques et sociales par l'enseignement et la formation, qui doivent être de la meilleure qualité possible. A cette fin, il faut s'attacher davantage à veiller à ce que tous acquièrent les compétences liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et que l'apprentissage électronique fasse partie intégrante de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux à côté des méthodes traditionnelles.

B. Exposé des motifs, par M^{me} Papadopoulos

1. Bien que les TIC se soient imposées dans presque tous les aspects de l'activité économique, selon un rapport Eurostat de 2006², 37% de la population des 25 pays de l'Union européenne d'alors âgée de 16 à 74 ans ne possèdent pas les compétences informatiques fondamentales et, en septembre 2007, la Commission européenne a mis en garde contre l'insuffisance des compétences numériques en Europe, au moins dans certains secteurs³.

2. Globalement, l'apprentissage électronique peut se définir par le fait d'utiliser les TIC comme support d'enseignement et d'apprentissage et moyen d'accroître la portée de ces derniers. En quelques dizaines d'années, ce mode d'apprentissage s'est énormément développé pour devenir une composante à part entière et particulièrement importante de l'éducation et de la formation, qu'elles soient financées par des fonds publics ou privés, à tous les niveaux: primaire, secondaire, tertiaire, enseignement et formation professionnels, formation en entreprise et apprentissage informel (sans diplôme). Cependant, il faudrait en faire davantage pour encourager l'application de l'apprentissage électronique à l'enseignement et à la formation de manière à ce que tout le monde acquière les compétences informatiques nécessaires pour pouvoir relever les défis des rapides mutations sociales et économiques.

1. Voir [Doc. 10552](#) déposé par la commission de la culture, de la science et de l'éducation.

2. EurActiv.com, e-Skills, 25 avril 2006.

3. Commission européenne, «Des compétences numériques pour le XXI^e siècle: stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi», COM (2007)496 final, 7 septembre 2007.



3. L'apprentissage électronique a très certainement contribué à accroître la participation à l'éducation et à la formation, ainsi que la qualité et l'efficacité des enseignements dispensés, même si l'on n'est pas encore parvenu au niveau initialement attendu.

4. D'abord, les TIC ont accru l'accès à l'apprentissage. Outre les établissements d'enseignement, les entreprises et certaines institutions à caractère social et culturel telles que les prisons, les centres socioculturels, les musées et les centres pour personnes handicapées sont de mieux en mieux équipées pour l'apprentissage électronique. Le taux moyen de connexion à internet et le nombre de stations de travail par élève, étudiant, stagiaire ou employé ne cessent de croître, multipliant les accès à internet, qui constitue une source majeure d'apprentissage. Les TIC ont sans doute amélioré la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en offrant plus de souplesse et de personnalisation. Les méthodes d'apprentissage électronique permettent d'avancer à son propre rythme et d'assimiler les contenus en fonction de son propre niveau de développement. Ainsi, dans le contexte de l'intégration des migrants, l'apprentissage électronique pourrait être un outil précieux pour enseigner la langue du pays d'accueil.

5. Toutefois, il ne suffit évidemment pas de disposer de l'équipement, qui devient de plus en plus complexe: il faut maîtriser les compétences nécessaires à son utilisation. Il importe que le financement de la formation aux TIC soit à la hauteur du défi et concerne notamment la formation des enseignants et des formateurs qui doivent bien comprendre les applications et les enjeux et la société de l'information.

6. Les enseignants et les parents doivent être conscients des dangers potentiels que présentent les TIC pour la santé et la sécurité des enfants, notamment la cyberdépendance et les risques neurologiques. De plus, il ne faut pas que les TIC contribuent à ruiner les relations et les contacts interpersonnels, qui forment la base même d'un bon apprentissage et du développement des compétences sociales.

7. On a beaucoup parlé du danger que représente la fracture numérique, autrement dit l'écart entre ceux qui ont accès aux TIC et les autres. La cohésion sociale exige de faire de la culture numérique pour tous un objectif majeur de la société de la connaissance, et les politiques nationales et européennes doivent contenir toutes les dispositions nécessaires pour réduire cette fracture. A cet égard en particulier, le Conseil de l'Europe, doté d'une longue expérience de la coopération en matière d'éducation et de formation ainsi que de promotion de la cohésion sociale, doit tout mettre en œuvre pour soutenir le programme Education et formation tout au long de la vie 2007-2013 de l'Union européenne, qui s'appuie sur de plus anciens programmes en matière d'apprentissage électronique et vise à établir une norme de qualité à l'échelle mondiale⁴. De même, la culture numérique va être considérablement dopée par l'initiative d'un consortium industriel, European Alliance on Skills for Employability, qui vise à former 20 millions d'Européens aux TIC d'ici à 2010⁵.

8. Le fait que les TIC suppriment les distances et ouvrent de nouveaux horizons en permettant la communication entre institutions et l'apprentissage électronique au-delà même des frontières offre la possibilité de réaliser des économies d'échelle. En effet, un ensemble donné de matériels pédagogiques, de personnel enseignant et d'infrastructures pourrait être mis au service d'un nombre d'étudiants beaucoup plus élevé, sans limites géographiques. Cependant, les grandes attentes initiales ne sont pas encore devenues réalité et des problèmes relatifs aux droits de propriété intellectuelle pourraient faire obstacle au partage ouvert de l'information⁶. Les matériels d'apprentissage électronique de qualité ne seraient disponibles qu'une fois les attentes légitimes de leurs concepteurs concernant le retour financier sur investissement devenues compatibles avec la libre utilisation des contenus par les utilisateurs.

9. Les partenariats public-privé, qui ont été considérés comme plus adaptés au développement d'infrastructures⁷, pourraient s'avérer utile en ce qui concerne l'élaboration de matériels pédagogiques à un coût raisonnable pour l'utilisateur, et ce dans l'intérêt général. Selon l'encyclopédie Wikipédia, qui est elle-même une source importante (et gratuite) d'informations en ligne, on estime généralement que dans le monde, l'industrie de l'apprentissage électronique (diffusion, contenus et infrastructure) représente plus de 38 milliards d'euros⁸.

4. Décision no 1720/2006/EC du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

5. EurActiv.com, e-Skills, 25 avril 2006.

6. OCDE, synthèse: *E-learning in Tertiary Education*, décembre 2005.

7. Banque européenne d'investissement, eLIG (eLearning Industry Group), Commission européenne, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP): atelier sur le rôle des partenariats public-privé pour l'apprentissage électronique en Europe, 25-26 novembre 2002.

8. Article de Wikipédia sur l'apprentissage électronique.

10. Les entreprises ont recours aux TIC et à internet pour faire bénéficier leurs employés de l'offre d'enseignement mondiale, qu'il s'agisse du développement de nouveaux produits ou processus par exemple, ou de la formation interne sur des compétences en maintenance. Comme l'a souligné le Comité économique et social européen, il faut porter une attention particulière aux besoins des PME qui ont un rôle essentiel à jouer dans la croissance économique et la création d'emplois, en veillant à ce qu'elles tirent le meilleur parti des TIC aux fins de formation⁹ car elles n'ont pas les budgets de formation de sociétés plus importantes.

Propositions d'amendements

11. Etant donné ce qui précède, le rapporteur propose les amendements ci-après au projet de recommandation contenu dans le rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation:

1. Au paragraphe 1, après la deuxième phrase, insérer une nouvelle phrase pour lire:
«Les vives attentes qu'ils ont suscitées n'ont pas encore abouti à des résultats concrets.»
2. Au paragraphe 4, après la première phrase, ajouter la nouvelle phrase suivante:
«A une époque de mondialisation et de mutations technologiques rapides, la compétitivité et la richesse de l'Europe dépendront de sa capacité de devenir une société avancée fondée sur le savoir par le biais d'améliorations constantes de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie, destinés à la population en général et à la main-d'œuvre en particulier, y compris l'apprentissage électronique.»
3. Au paragraphe 4, remplacer les mots «au parallélisme croissant entre les obligations professionnelles et familiales» par les mots «à la nécessité de concilier la vie familiale et professionnelle».
4. Au paragraphe 5, rajouter la phrase suivante:
«En ce qui concerne l'intégration des migrants, l'apprentissage électronique pourrait être un outil précieux pour l'enseignement de la langue et d'autres compétences nécessaires dans le pays d'accueil.»
5. Au paragraphe 6, ajouter le texte suivant:
«L'Assemblée insiste sur la nécessité de protéger les enfants contre les dangers potentiels présentés par les TIC pour leur santé et leur sécurité, notamment la cyberdépendance et les risques neurologiques. De plus, il ne faut pas que les TIC contribuent à ruiner les relations et les contacts interpersonnels, qui forment la base même d'un bon apprentissage et du développement des compétences sociales.»
6. Au paragraphe 8, ajouter la phrase suivante:
«Dans ce contexte, il faudrait mettre à jour la législation nationale et rechercher des moyens de dégager des financements appropriés au-delà de ceux fournis par l'Etat, notamment par le biais de partenariats public-privé.»
7. Au paragraphe 9, après les mots «ou des entreprises», ajouter l'expression «surtout les petites et moyennes entreprises (PME)».
8. Au paragraphe 9, après les mots «dans les entreprises», ajouter l'expression «et à encourager les partenariats "public-privé"».
9. Au paragraphe 10, après le mot «internet», ajouter l'expression «ainsi qu'à adopter des mesures pour remédier à la fracture numérique afin de combler le fossé entre ceux qui ont accès aux TIC et à l'acquisition des compétences informatiques nécessaires et ceux qui ne l'ont pas, de manière à assurer à tous la maîtrise du numérique».

9. Avis du Comité économique et social européen intitulé «L'apprentissage tout au long de la vie appuyé sur les technologies informatiques: contribution à la compétitivité européenne, aux mutations industrielles et au développement du capital social», CCMI/034, 13 septembre 2006.

10. Après le paragraphe 10, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit:
«Toutefois, l'Assemblée est consciente que les préoccupations liées au droits de propriété intellectuelle (DPI) peuvent empêcher un partage ouvert de l'information. Les matériels d'apprentissage électronique de qualité peuvent uniquement être mis à disposition si les attentes légitimes de rémunération des développeurs de contenus sont conciliées avec la liberté des usagers de gérer les informations comme ils l'entendent.»
11. Au paragraphe 11, ajouter la phrase suivante:
«Elle réaffirme son soutien au Programme global d'apprentissage tout au long de la vie 2007-2013 de l'Union européenne, qui, s'appuyant sur les anciens programmes d'apprentissage électronique, vise à devenir une référence mondiale en matière de qualité. Elle encourage la Commission à exploiter pleinement les possibilités du Programme de coopération avec le Conseil de l'Europe, qui bénéficie d'une longue expérience de collaboration dans le domaine de l'éducation et de la formation, et de l'encouragement de la cohésion sociale.»
12. Au paragraphe 12.1, ajouter les mots «à la fois dans le domaine de l'éducation formelle et informelle».
13. Au paragraphe 12.5, après le mot «l'éducation», ajouter l'expression «à proposer une législation nationale ou régionale appropriée et».
14. Au paragraphe 12.7, après le mot «adultes», ajouter les mots «et d'enseignement supérieur».
15. Au paragraphe 12.8, après le mot «internationales» ajouter les mots «au Conseil de l'Europe».

Commission chargée pour rapport: commission de la culture, de la science et de l'éducation.

Commission saisie pour avis: commission des questions économiques et du développement.

Renvoi en commission: Renvoi no 3094 du 6 juin 2005.

Projet d'avis approuvé à l'unanimité par la commission des questions économiques et du développement le 24 janvier 2008.